



PV de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'ASBL La Ramassette du 15 mai 2025

1. Accueil, mot de bienvenue et vérification du quorum des présences

L'Assemblée de l'ASBL La Ramassette est constituée des membres du Comité de quartier du Coin du Balai et des membres de la Communauté d'énergie du Coin du Balai (Energie Solidaire du Balai).

Pour tenir cette Assemblée et prendre des décisions qui engagent l'ASBL, le quorum de 50% des membres présents et représentés est nécessaire.

Des 103 membres qui ont été invités, 36 membres sont

présents, 30 membres ont envoyé une procuration et sont représentés, soit au total 66.

L'Assemblée constate que le quorum est atteint et peut valablement tenir son Assemblée Générale et prendre des décisions qui engagent l'ASBL.

La liste des membres de l'ASBL peut être consultée à la demande au siège de l'ASBL.

2. Approbation du PV de l'AG du 15 mai 2024

Le PV est approuvé à l'unanimité.

3. Présentation du rapport d'activité 2024

Voir le PDF « Présentation AG 2025 » ou suivre le lien :

<https://view.genially.com/6822ea3f2ddec89487b772f/presentation-presentation-ce-ag-2025>

Afin de pérenniser le fonctionnement de la communauté d'énergie, le Comité d'énergie a prévu des modifications de fonctionnement).

Après débat avec l'Assemblée, riche et citoyen, et faisant place aux questions-réponses, (débat qui a porté notamment sur les doubles frais de comptage de Sibelga, ainsi que la charge des frais de comptage des Prosumers, mutualisés par la Communauté), il a été décidé d'appliquer les modifications suivantes :

- L'achat de l'injection des producteurs est de 0,07 € / kWh (au lieu de 0,06 €)
- La vente de l'électricité aux consommateurs est de 0,10 € / kWh (au lieu de 0,14 €)
 - prix hors frais régulés (transport, distribution et taxes).
- Les frais forfaitaires de comptage restent à charge de la communauté (mutualisation)
- L'Assemblée Générale fixe une cotisation annuelle de 12 euros (minimum) pour les membres de la communauté d'énergie (ESB). Les membres du comité de quartier qui ne sont pas membres de la communauté d'énergie ne sont pas redevables de cette cotisation.

3. Approbation des comptes de l'exercice 2024

Les comptes sont approuvés à l'unanimité

voir tableau en annexe

Les détails de comptes peuvent être consultés à la demande au siège de l'ASBL.

4. Décharge des administrateurs pour l'exercice 2024

L'AG donne décharge aux administrateurs pour l'exercice 2024.

5. Budget et Nouvelles et perspectives de notre ASBL

(Activités du Comité de quartier et de la Communauté d'énergie « Energie Solidaire du Balai »).

- Comité de quartier :
Pour l'année 2024, plusieurs activités de quartier sont déjà programmées et inscrites au budget 2025. Pour l'essentiel, il s'agit d'événements et activités récurrents qui sont organisés chaque année ou tous les 2 ans.
- Energie Solidaire du Balai :
Voir le PDF ou le lien suivant, à partir de la dia 24
<https://view.genially.com/6822ea3f2ddec89487b772f/presentation-presentation-ce-ag-2025>
- L'AG a donné mandat au Comité d'Energie d'étudier la possibilité d'élargir le périmètre de la communauté à la rue de Middelbourg et environs. La décision effective d'élargissement sera prise à l'occasion d'une nouvelle AG de l'ASBL car elle implique une modification des statuts de l'ASBL et ensuite, l'autorisation de Brugel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance de l'AG est levée à 22h00.

Elle est suivie par le verre de l'amitié.